



**PRÉFET
DE LA CORSE-
DU-SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOSSIER DE PRESSE

CRTE Celavu Prunelli



Le CRTE de la communauté de communes du Celavu Prunelli, un contrat pour deux vallées

Le Celavu Prunelli est une intercommunalité partagée entre les vallées de la Gravona et du Prunelli, entre populations rurales et périurbaines, entre plaines et montagnes.

Depuis la première réunion en mars 2021, les rencontres se sont multipliées pour aboutir à un contrat sur mesure, ambitieux pour les 10 communes de ce territoire.

Les priorités de l'Etat et celles des élus du territoire ont donc été croisées, travaillées et organisées pour aboutir à ce document stratégique pour les 5 années à venir.

Les opérateurs de l'ANCT (**ANAH, ANRU, CEREMA, ADEME, Banque des Territoires**) et les ressources d'ingénierie disponibles sur le territoire (**CAUE, Maison de l'Architecture Corse, ONF, BRGM, INSEE, Corse Active**) ainsi que les services déconcentrés de l'État sont également mobilisables en fonction des thématiques.

Les orientations stratégiques du CRTE du Celavu Prunelli

La communauté de communes du Celavu Prunelli a été **accompagnée** dans cette démarche par la **Délégation Territoriale de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires de Corse-du-Sud** (DDTM 2A).

L'**ingénierie du CEREMA**, via l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a également été mobilisée pour la réalisation du projet de territoire.

Orientation 1 : Consolider et conforter l'économie territoriale

La recherche d'un **développement local au service d'un territoire préservé** constitue l'ambition principale pour l'avenir du Celavu Prunelli.

La préservation du **caractère naturel et de l'identité agricole du territoire** est conditionnée par un développement maîtrisé du tourisme et de **l'urbanisation**.

- Conforter le tourisme durable
- Encourager l'économie du territoire
- Mettre en valeur la montagne et son identité

Orientation 2 : Favoriser la cohésion sociale et territoriale

La **cohésion sociale et territoriale** constitue la seconde ambition de cette intercommunalité. La **revitalisation des centres de villages**, espaces de la convivialité et du partage, passe par l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) en cours, dont l'objet est de **rénover des logements anciens** en prenant en compte la précarité énergétique. La cohésion sociale se construit aussi autour d'une offre de services et d'équipements publics équilibrés.

- Logement et aménagement durable
- S'engager pour la solidarité intergénérationnelle et l'équipement numérique

Orientation 3 : S'engager pour la transition écologique

Le **maintien et le développement d'une agriculture de qualité** se trouve à l'articulation de la maîtrise de l'urbanisme, du développement économique et de la qualité de vie sur le territoire.

La **préservation** et la **valorisation des ressources locales** (production agricole de qualité, énergies renouvelables, eau et assainissement, gestion des déchets) est le dernier axe du contrat de relance et de transition écologique.

- Construire une agriculture durable
- Développer une politique de gestion des déchets
- Construire une politique de gestion de l'eau
- Réussir la transition énergétique du territoire

Le contrat de relance et de transition écologique, définition

Le CRTE a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral) pour la période 2021-2026.

Il a vocation à regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'État et les collectivités, comme les contrats de ville, mais aussi les programmes des différents ministères, et leurs partenaires, comme Action cœur de ville, Petites villes de demain ou les contrats de transition écologique.

Il illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Dans les années à venir, les dispositifs gouvernementaux à destination des territoires s'inséreront au sein du CRTE pour bénéficier des dynamiques et des partenariats engagés.

Le contrat de relance et de transition écologique bénéficie d'une part des crédits du plan France relance, dont il incarne la déclinaison territoriale et d'autre part, des différentes dotations aux collectivités (FNADT, DSIL, DETR, autres dotations ministérielles et des opérateurs de l'Etat...).

Pour la Corse, l'Etat a souhaité travailler sur les sujets prioritaires suivants :

- l'urbanisme, l'immobilier et le foncier ;
- la gestion des déchets, de l'eau et la transition écologique ;
- l'adaptation numérique du territoire.

Le CRTE est la traduction de l'ambition d'un projet de territoire, mobilisant l'ensemble des acteurs territoriaux.